



## CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRECASTEAUX

*Séance du 09/04/2024*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2024/022

COMPTE FINANCIER UNIQUE  
EXERCICE 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Ayant pris part au vote
15	15	12
VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ENTRECASTEAUX, dûment convoqué en date du 5 avril 2024, en session ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Evelyne QUILICI, première adjointe.

**Présents :** DEBRAY Romain, QUILICI Evelyne, WOLF Roselyne, MARY Francis, NGUYEN Ly, GHIO Patrick, DELCHEVALERIE Bernard, BEUGNOT Florent, NICOT Laetitia, CHATELLIER Jean-Marie, MAUREL Isabelle, BRUNET Florian.

**Absents excusés :** GIRAUD Alain, TOURNAN Géraldine

**Absents ayant donné procuration :** TACHDJIAN Christine (pouvoir donné à Isabelle MAUREL)

**Secrétaire de séance :** NICOT Laetitia

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le CGCT ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n° 2023.048 du 19 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le CFU de la Commune d'Entrecasteaux pour l'exercice 2023 ;

**Considérant** que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et remplit à lui seul les mêmes fonctions de « rendus de comptes » ;

**Considérant** que le CFU résulte d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisé entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

**Considérant** que le CFU 2023 fait ressortir les éléments suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes
	1 236 004,36 €	1 398 347,77 €
Résultat de l'exercice	162 343,41 €	
Résultat reporté N-1	382 903,65 €	
Résultat cumulé = Résultat de clôture	545 247,06 €	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Dépenses	Recettes
	1 219 200,19 €	1 020 475,86 €
Résultat de l'exercice	-198 724,33 €	
Résultat reporté N-1	96 183,21 €	
Résultat cumulé = Résultat de clôture	-102 541,12 €	
Reste à réaliser (RAR)	376 605,19 €	232 480,62 €
Solde des RAR	-144 124,57 €	
Besoin de financement (résultat cumulé + solde RAR)	-246 665,69 €	

Considérant que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du CGCT ;

Considérant que, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire, Romain DEBRAY, quitte la salle ;

Considérant que la présidence est, pour cette question, assurée par Mme Evelyne QUILICI, laquelle fait procéder au vote ;

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU MAIRE, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023 de la Commune d'Entrecasteaux ;

Fait et délibéré à Entrecasteaux les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,  
Laetitia NICOT



Le Maire,  
Romain DEBRAY

